

Intervention du Royaume de Belgique

Reprise de session de la 6^{ème} Commission de l'Assemblée générale des Nations

Unies

Crimes contre l'humanité

New York, Avril 2024



Merci Madame la Présidente/Monsieur le Président,

La Belgique se rallie à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres et souhaiterait partager quelques éléments à titre national.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire précédemment, la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale dans son ensemble a toujours fait partie intégrante des priorités de la Belgique.

C'est la raison pour laquelle, nous soutenons l'élaboration d'une convention internationale sur la base du projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, telle que recommandée par la Commission du droit international. Cette convention permettrait en effet de combler l'importante lacune existant en droit international conventionnel.

Gardant à l'esprit que le mandat de la Commission du droit international vise aussi bien la codification du droit international existant que le développement du droit international, ma délégation est d'avis que le projet d'articles, rédigé par la Commission, constitue une bonne base de discussion en vue de l'élaboration de cette convention.

Mon pays estime par ailleurs qu'une conférence internationale de plénipotentiaires serait un forum de négociation approprié et offrirait le cadre nécessaire pour élaborer un instrument juridique solide.

La Belgique est prête à travailler avec toutes les délégations de manière constructive et inclusive afin d'avoir des avancées significatives sur cette question particulièrement importante.

Je vous remercie.